

DECISION

OBJET : SANVIGNES-LES-MINES - Aménagement du centre-bourg - Demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets DETR-DSIL 2024

Le PRÉSIDENT de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2023, devenue exécutoire à compter du 22 décembre 2023, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées,

Vu l'arrêté du 26 décembre 2023, devenu exécutoire le 26 décembre 2023 accordant délégation de signature du président à Madame Isabelle LOUIS, 4^{ème} vice-présidente en charge de la contractualisation, l'autorisant à signer tous documents relatifs aux programmes contractualisés et notamment les demandes d'aides,

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur :
« Signer, au nom du Président de la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, tous actes, arrêtés, décisions, délibérations, conventions, contrats, courriers, ressortissant des domaines, objets de sa délégation » ;

Considérant le projet d'aménagement du centre-bourg de la commune de Sanvignes-les-Mines ;

La Communauté urbaine sollicite le soutien de l'Etat, au titre de l'appel à projet commun DETR-DSIL 2024, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT H.T. (valeur absolue et pourcentage)
Etat-DETR/DSIL 2024	135 095 euros HT_ 35%
Communauté urbaine Creusot-Montceau	250 890 euros HT_ 65%
TOTAL	385 985 euros HT_100%

DECIDE ce qui suit :

- D'approuver le plan de financement détaillé, ci-dessus, du projet d'aménagement du centre-bourg de la commune de Sanvignes-les-Mines ;
- D'autoriser la vice-présidente en charge de la contractualisation à solliciter les subventions de l'Etat, au titre de la DETR-DSIL 2024 et à mener les démarches afférentes ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;

La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 28 février 2024

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 28 février 2024
et publié, affiché ou notifié le 28 février 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
La vice-présidente,
Isabelle LOUIS

